

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2021



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

GC(64)/2

**La version électronique du présent document se trouve sur le site web de l'AIEA :
www.iaea.org**

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2021



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

GC(64)/2

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2020

Sommaire

Introduction.....	iii
Récapitulation des ressources totales pour 2021	v
1. Aperçu général.....	1
2. Aperçu général des aspects financiers	3
Ressources totales	5
Ressources du budget ordinaire opérationnel	5
Ressources du budget d'investissement	6
Autres considérations financières	6
Ajustement pour hausse des prix.....	6
Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service	7
Fonds de roulement.....	7
Monnaie du budget et taux de change.....	7
3. Besoins financiers par programme sectoriel	9
Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel.....	11
Tableau 2. Budget ordinaire – état récapitulatif des recettes	12
4. Plan d'investissements majeurs pour 2021-2029 et Fonds pour les investissements majeurs pour 2021	13
Plan d'investissements majeurs.....	15
Investissements	15
Aperçu par programme sectoriel.....	16
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	16
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	17
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires.....	17
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire.....	17
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	18
Annexe I. Projets de résolutions pour 2021	23
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2021	26
B. Allocation de ressources au fonds de coopération technique pour 2021	30
C. Fonds de roulement en 2021.....	30
Annexe II. Économies et gains d'efficience	31

Introduction

Le programme de l'Agence pour l'exercice biennal 2020-2021 adopté par le Conseil des gouverneurs a été présenté à la Conférence générale en septembre 2019 dans le document intitulé *Programme et budget de l'Agence 2020-2021* (GC(63)/2). Ce document présentait notamment le projet de budget pour les années 2020 et 2021. Toutefois, avant l'adoption de la budgétisation biennale¹, le Conseil des gouverneurs est tenu, aux termes du Statut, de soumettre le projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation ; les estimations pour 2021 n'étaient donc que des prévisions préliminaires.

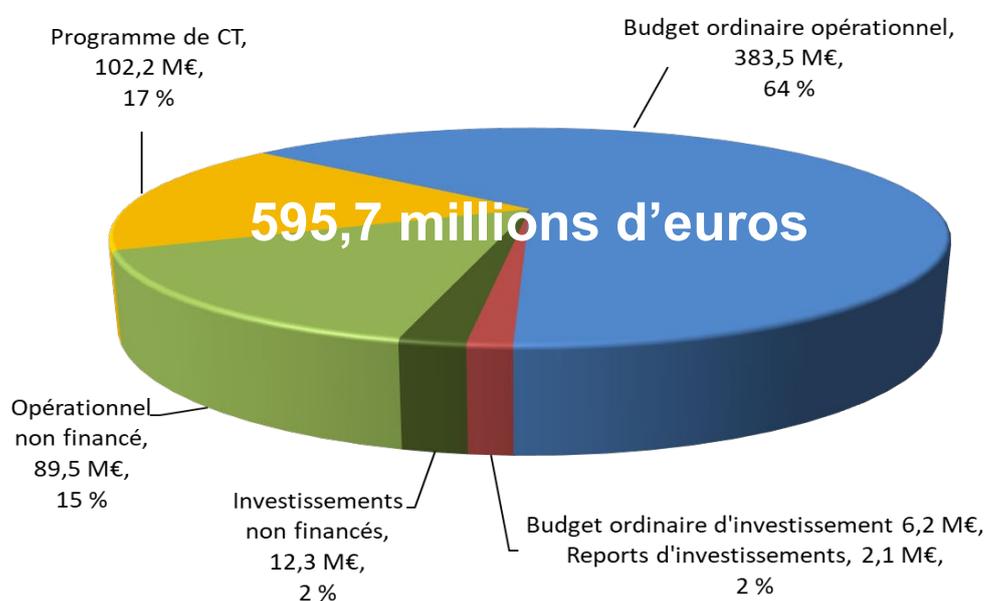
Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (document GOV/1999/23), le projet de budget portant sur la seconde année de l'exercice biennal est présenté dans un document récapitulatif concis, la *Mise à jour du budget de l'Agence*. Ce document présente l'ajustement pour hausse des prix applicable à la seconde année du cycle, met en exergue tous les changements importants qu'il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires préliminaires et comporte divers projets de résolutions, notamment sur l'ouverture de crédits.

Conformément aux décisions précédemment prises par le Conseil des gouverneurs, le *Projet de mise à jour du budget de l'Agence pour 2021* propose un budget ordinaire pour 2021 du même montant que le budget ordinaire pour 2020, auquel a été appliqué l'ajustement pour hausse des prix de l'année 2021².

¹ En juin 2020, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que 60 États Membres sur 171 avaient accepté l'amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. Les deux tiers des États Membres de l'Agence doivent l'accepter pour qu'il entre en vigueur.

² Voir le document GOV/2019/25.

Récapitulation des ressources totales pour 2021 (aux prix de 2021)³



Croissance réelle nulle

389,7 millions d'euros

383,5 millions d'euros

6,2 millions d'euros

1,6 %

6,7 millions d'euros

0,7 million d'euros

Budget ordinaire pour 2021 par rapport à 2020

Budget ordinaire 2021

Budget ordinaire opérationnel

*Budget ordinaire d'investissement
(non compris le report d'investissements)*

*Ajustement pour hausse des prix appliqué
en 2021*

*Économies et gains d'efficacité dans le budget
ordinaire pour 2021, dont :*

5,2 millions d'euros

Économies et gains d'efficacité hors voyages

1,5 million d'euros Économies liées aux voyages

*Économies supplémentaires de 0,2 %, prises en
compte dans l'ajustement pour hausse des prix*

³ Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros, aux prix de 2021. Par ailleurs, comme les chiffres ont été arrondis, il est possible qu'en additionnant les montants figurant dans les tableaux on n'obtienne pas les sommes indiquées.

1. Aperçu général

Projet de mise à jour du budget de l'Agence pour 2021

Aperçu général

1. Lors de l'élaboration du *Projet de mise à jour du budget de l'Agence pour 2021*, le Directeur général a soigneusement examiné la proposition des coprésidents du Groupe de travail sur le budget ordinaire et les objectifs du Fonds de coopération technique pour 2020-2021⁴.

2. Le *Projet de mise à jour du budget de l'Agence pour 2021* :

- prend en compte l'ajustement pour hausse des prix applicable, de 1,6 % ; et
- comporte, à la demande des États Membres, une annexe présentant les économies et gains d'efficacité, y compris de nature transversale, répertoriés par le Secrétariat lors de l'élaboration du *Programme et budget de l'Agence 2020-2021* (document GC(63)/2), ainsi qu'une liste des mesures d'économie visant à compenser l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel de l'Agence dans la catégorie des administrateurs.

3. Pour 2021, le Directeur général propose un budget ordinaire total de 389,7 millions d'euros, ce qui représente une augmentation globale de 6,1 millions d'euros, soit 1,6 %, par rapport à 2020.

4. Le budget ordinaire opérationnel (383,5 millions d'euros, soit une hausse de 6,0 millions d'euros) et le budget ordinaire d'investissement (6,2 millions d'euros, soit une hausse de 0,1 million d'euros) proposés sont tous deux marqués par une croissance réelle nulle et prennent en compte l'ajustement pour hausse des prix de 1,6 %.

5. Aucun changement significatif au programme de l'Agence pour l'exercice biennal 2020-2021, tel que présenté dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*, n'est proposé.

Gains d'efficacité

6. En juin 2018, le Conseil des gouverneurs a prié le Secrétariat de « renforcer ses efforts visant à continuer de recenser et de mettre en œuvre des économies et des gains d'efficacité transversaux, qui ser[ai]ent décrits dans une annexe du *Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021* »⁵. Dans ce contexte, le Secrétariat a aussi été « prié d'effectuer un examen global de la politique de l'Agence en matière de voyages, en tenant compte des recommandations formulées par le Bureau des services de supervision interne ainsi que des meilleures pratiques d'autres organismes du système des Nations Unies, en évaluant soigneusement leur possible impact financier et programmatique et en gardant à l'esprit qu'il est important d'éviter toute incidence négative s'agissant de la participation des experts d'États Membres aux activités de l'Agence »⁵. Les mesures d'économie et de gain d'efficacité, y compris de nature transversale, qui ont été dégagées et répertoriées dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021* et qui représentent un montant de 6,7 millions d'euros par an, demeurent applicables de la même manière pendant la seconde année du cycle biennal et continueront d'être mises en œuvre en 2021. On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'Annexe II.

7. L'Annexe II comporte en outre une liste de mesures d'économie proposées par le Secrétariat, qui visent à compenser l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel de l'Agence, du fait de la

⁴ Résumée dans les documents GOV/2019/25 et GOV/OR.1514.

⁵ Voir le document GOV/2018/30, par. 11.

révision par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) du classement des indemnités de poste des administrateurs qui a pris effet le 1^{er} février 2019. Ces mesures représentent des économies supplémentaires de

0,7 million d'euros, soit 0,2 % du montant total du budget ordinaire pour 2021, comme demandé par le Conseil des gouverneurs et consigné dans le document GOV/2019/25, par. 12.

2. Aperçu général des aspects financiers

Ressources totales

8. Les ressources de l'Agence se composent du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources allouées au programme de coopération technique. Pour 2021, leur montant total s'élève à 595,7 millions d'euros aux prix de 2021, compte tenu des activités non financées pour lesquelles des ressources extrabudgétaires seront recherchées.

Source de financement	2021
Budget ordinaire opérationnel	383,5
Budget ordinaire d'investissement, report compris	8,3
Opérationnel non financé	89,5
Investissements non financés	12,3
Programme de CT	102,2
TOTAL	595,7

9. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM). Les projets de budget ordinaire sont présentés dans six programmes sectoriels (PS1 à PS6), conformément à la structure du programme de travail de l'Agence.

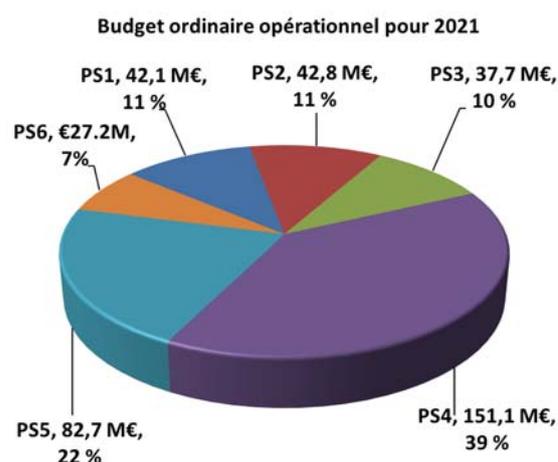
10. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires pour exécuter certaines activités pour lesquelles aucun financement n'est prévu dans le budget ordinaire. Comme indiqué dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*, les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement de ces activités actuellement non financées s'élèvent à 89,5 millions d'euros pour 2021. Dans les

tableaux budgétaires du présent document, les catégories intitulées « Non financé(e)s »⁶ font référence à l'ensemble des besoins extrabudgétaires et non financés.

11. En ce qui concerne le programme de coopération technique, un montant de 102,2 millions d'euros devrait être disponible pour 2021, réparti comme suit : 84,2 millions d'euros destinés au financement des projets de base, complétés par 1,0 million d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 17,0 millions d'euros de ressources extrabudgétaires.

Ressources du budget ordinaire opérationnel

12. Le graphique et le tableau ci-après représentent la composition du budget ordinaire opérationnel.



⁶ Les dépenses d'appui au programme, qui sont totalement intégrées dans les estimations des activités financées par les contributions extrabudgétaires, sont inscrites dans la catégorie « Non financé(e)s ».

Budget ordinaire opérationnel pour 2021
(en millions d'euros)

Programme sectoriel	2021
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	42,1
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	42,8
3 Sécurité et sécurité nucléaires	37,7
4 Vérification nucléaire	151,1
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	82,7
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	27,2
TOTAL	383,5

Ressources du budget d'investissement

13. Les ressources destinées aux investissements pour 2021 ont été allouées en fonction des priorités continues de l'Agence en la matière ; dans le même temps, la croissance générale du budget ordinaire a été réduite au minimum. Le Directeur général propose donc de maintenir les crédits alloués au Fonds pour les investissements majeurs (FIM) au niveau établi dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*, afin de financer les investissements d'infrastructure importants prévus dans le PIM. Il est proposé de financer les crédits alloués au FIM pour 2021 (8,3 millions d'euros, après ajustement pour hausse des prix) comme suit : 6,2 millions d'euros seraient recouverts auprès des États Membres au titre du budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros seraient prélevés sur les reports d'investissement correspondant aux soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes, antérieurement transférés au FIM.

14. Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement prévues en 2021.

Dépenses d'investissement pour 2021 (en millions d'euros)	
Projet d'investissement	2021
ReNuAL+	2,1
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	0,3
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1,0
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3,8
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1,0
Total	8,3
Financement	
Par les contributions des États Membres	6,2
Par le report d'investissements	2,1
Total	8,3

Autres considérations financières

Ajustement pour hausse des prix

15. L'ajustement pour hausse des prix appliqué en 2021 est de 1,6 %. Il est conforme à la demande du Conseil des gouverneurs, telle qu'elle est reportée au paragraphe 12 du document GOV/2019/25. Ce pourcentage est fixé compte tenu des prévisions relatives à l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro (1,4 % pour 2021), telles que présentées dans les résultats de l'enquête de la Banque centrale européenne (BCE) auprès des prévisionnistes professionnels pour le quatrième trimestre, publiée en octobre 2019, et de la correction de l'ajustement pour hausse des prix de 2019 (0,2 %), qui permettra d'intégrer une partie de l'impact de l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel de l'Agence du fait de la révision par la CFPI du classement des indemnités de poste des administrateurs en 2019.

Obligations liées à l'assurance maladie après la cessation de service

16. L'Agence s'acquitte de ses obligations de financement de l'assurance maladie des anciens fonctionnaires en puisant dans le budget ordinaire, selon le principe d'un financement « au fur et à mesure ». Elle ne met actuellement aucun fonds de côté pour couvrir ces obligations financières à long terme, qui représentent un montant de 222 millions d'euros⁷ (au 31 décembre 2018). Le financement des obligations vis-à-vis des anciens fonctionnaires est un problème auquel est confrontée la quasi-totalité des organismes du système des Nations Unies. Une recommandation des vérificateurs extérieurs demandant à l'Agence d'envisager de mettre en place une stratégie de financement à long terme de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) a été formulée pour la première fois en 2013 et réitérée par les vérificateurs extérieurs dans leurs rapports de 2014 et de 2017.

17. Une proposition visant la création d'un mécanisme de financement des obligations au titre de l'ASHI a été présentée au Conseil des gouverneurs dans le document GOV/2019/7, et le Secrétariat a été prié de tenir les États Membres informés des processus et débats pertinents de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat a également été prié de présenter davantage d'options pour le règlement de la question importante de l'ASHI, en tenant compte des bonnes pratiques en vigueur dans les organismes du système des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales et en envisageant des mesures de limitation des coûts qui atténueraient le passif de l'ASHI. Les informations demandées seront communiquées aux États Membres en temps voulu.

Fonds de roulement

18. Le Fonds de roulement est principalement utilisé pour des avances temporaires au Fonds du budget ordinaire, qui sont ensuite remboursées au Fonds de roulement dès que possible et dans la mesure où des sommes sont disponibles à cette fin au Fonds du budget ordinaire. En 2018 et 2019, l'Agence a puisé dans le Fonds de roulement au cours des derniers mois de l'année, en raison de la réception tardive des contributions régulières dues par les États Membres. Le Secrétariat estime systématiquement que le montant du Fonds de roulement devrait être équivalent à un mois de dépenses. Actuellement, le montant moyen des dépenses mensuelles financées par le budget ordinaire dépasse le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

19. À sa 63^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2020. Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Cela étant, les États Membres sont informés dans le présent document du risque que représente pour l'Agence un montant insuffisant du Fonds de roulement. En 2018, les vérificateurs extérieurs ont recommandé d'envisager une modification du montant du Fonds de roulement, afin que celui-ci réponde aux besoins de l'Agence. Le Secrétariat consultera les États Membres afin de trouver une solution.

Monnaie du budget et taux de change

20. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 dollar É.-U. pour 1 euro. Tous les tableaux et graphiques du présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars des États-Unis conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale

⁷ Tel qu'il apparaît dans les *États financiers de l'Agence pour 2018* (document GC(63)/6).

et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont effectuées en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis.

21. Le Secrétariat suit l'évolution de la proportion des monnaies dans lesquelles les dépenses sont encourues et en rend compte aux États Membres, le cas échéant.

3. Besoins financiers par programme sectoriel

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget 2020	Prévisions pour 2021 aux prix de 2020	Variation par rapport à 2020		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2021 aux prix de 2021
			EUR	%		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires						
Gestion et coordination globales et activités communes	3 307 427	3 307 432	5	0,0 %	1,6 %	3 360 351
Énergie d'origine nucléaire	9 093 995	9 094 118	123	0,0 %	1,6 %	9 239 624
Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets	7 801 710	7 789 578	(12 132)	-0,2 %	1,6 %	7 914 211
Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable	10 759 795	10 753 024	(6 771)	-0,1 %	1,6 %	10 925 073
Sciences nucléaires	10 449 764	10 468 544	18 780	0,2 %	1,6 %	10 636 041
Programme sectoriel 1	41 412 691	41 412 696	4	0,0 %	1,6 %	42 075 299
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement						
Gestion et coordination globales et activités communes	8 280 760	8 281 368	608	0,0 %	1,6 %	8 413 870
Alimentation et agriculture	12 065 295	12 065 295	(0)	0,0 %	1,6 %	12 258 340
Santé humaine	8 848 499	8 847 803	(696)	0,0 %	1,6 %	8 989 368
Ressources en eau	3 753 133	3 753 129	(4)	0,0 %	1,6 %	3 813 179
Environnement	6 692 542	6 692 670	128	0,0 %	1,6 %	6 799 753
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 473 852	2 473 822	(31)	0,0 %	1,6 %	2 513 403
Programme sectoriel 2	42 114 082	42 114 086	4	0,0 %	1,6 %	42 787 912
3. Sûreté et sécurité nucléaires						
Gestion et coordination globales et activités communes	4 081 889	4 081 894	5	0,0 %	1,6 %	4 147 204
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 468 227	4 468 227	1	0,0 %	1,6 %	4 539 719
Sûreté des installations nucléaires	10 702 937	10 702 937	(1)	0,0 %	1,6 %	10 874 184
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 664 880	7 664 878	(3)	0,0 %	1,6 %	7 787 516
Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement	3 865 473	3 865 473	(0)	0,0 %	1,6 %	3 927 320
Sécurité nucléaire	6 305 773	6 305 773	0	0,0 %	1,6 %	6 406 666
Programme sectoriel 3	37 089 180	37 089 182	2	0,0 %	1,6 %	37 682 609
4. Vérification nucléaire						
Gestion et coordination globales et activités communes	14 125 413	14 125 429	16	0,0 %	1,6 %	14 351 436
Application des garanties	131 398 051	131 398 051	0	0,0 %	1,6 %	133 500 420
Autres activités de vérification	3 185 925	3 185 925	-	0,0 %	1,6 %	3 236 900
Programme sectoriel 4	148 709 390	148 709 406	16	0,0 %	1,6 %	151 088 756
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration						
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	81 376 955	81 376 968	12	0,0 %	1,6 %	82 678 999
Programme sectoriel 5	81 376 955	81 376 968	12	0,0 %	1,6 %	82 678 999
6. Gestion de la coopération technique pour le développement						
Gestion de la coopération technique pour le développement	26 731 414	26 731 414	0	0,0 %	1,6 %	27 159 116
Programme sectoriel 6	26 731 414	26 731 414	0	0,0 %	1,6 %	27 159 116
Budget ordinaire opérationnel	377 433 712	377 433 751	39	0,0 %	1,6 %	383 472 691
Besoins de financement pour les investissements majeurs						
Budget ordinaire d'investissement	6 102 000	6 102 000	0	0,0 %	1,6 %	6 199 632
Total – Programmes de l'Agence	383 535 712	383 535 751	39	0,0 %	1,6 %	389 672 323
Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 129 353	3 129 353	-	0,0 %	1,6 %	3 179 422
Total – Budget ordinaire	386 665 065	386 665 104	39	0,0 %	1,6 %	392 851 746
Moins Recettes diverses	3 679 353	3 679 353	-	0,0 %	1,6 %	3 729 422
Contributions des États Membres	382 985 712	382 985 751	39	0,0 %	1,6 %	389 122 323

Tableau 2. Budget ordinaire – état récapitulatif des recettes

	Budget 2020 aux prix de 2020	Prévisions pour 2021 aux prix de 2020	Variation 2021 par rapport à 2020	Prévisions pour 2021 aux prix de 2021
Budget ordinaire opérationnel ^a	376 883 712	376 883 751	39	382 922 691
Budget ordinaire d'investissement	6 102 000	6 102 000	0	6 199 632
Contributions régulières des États Membres	382 985 712	382 985 751	39	389 122 323
Recettes diverses				
Travaux remboursables pour d'autres organismes				
Services d'impression	422 055	422 055	-	428 808
Services médicaux	850 185	850 185	-	863 787
Revue « Nuclear fusion »	399 332	399 332	-	405 721
Publications de l'Agence - Autres	40 680	40 680	-	41 331
Recettes des Laboratoires	254 250	254 250	-	258 318
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	1 162 851	1 162 851	-	1 181 457
Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres	3 129 353	3 129 353	-	3 179 422
Autres				
Remises sur les voyages	200 000	200 000	-	200 000
Revenus de placements et intérêts	350 000	350 000	-	350 000
Total partiel - Autres	550 000	550 000	-	550 000
Total - recettes diverses	3 679 353	3 679 353	-	3 729 422
Total - recettes du budget ordinaire	386 665 065	386 665 104	39	392 851 746

^a N'inclut pas les estimations au titre des autres recettes diverses.

4. Plan d'investissements majeurs pour 2021-2029
et
Fonds pour les investissements majeurs pour 2021

Plan d'investissements majeurs

22. Le PIM présenté ci-après comporte les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la période allant de 2021 à 2029. Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure appropriée, à jour et fonctionnant bien. Le tableau 10 en donne une vue d'ensemble et présente des projections annuelles.

23. Pour 2021, les investissements majeurs nécessaires représentent un montant total de 20,6 millions d'euros. Ils se décomposent comme indiqué dans le tableau suivant.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur (en millions d'euros)	2021
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	1,1
Installation de science neutronique reposant sur des générateurs de neutrons D-D et D-T	0,2
Programme sectoriel 1	1,3
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	
ReNuAL+	4,1
Programme sectoriel 2	4,1
3. Sûreté et sécurité nucléaires	
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)	0,4
Programme sectoriel 3	0,4
4. Vérification nucléaire	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3,1
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible	1,6
Programme sectoriel 4	4,7
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	6,7
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	3,5
Programme sectoriel 5	10,1
Total - Plan d'investissements majeurs	20,6

24. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier (document INFCIRC/8/Rev.4) pour répondre aux principaux besoins en infrastructures de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de répondre à des besoins dont le financement serait autrement continuellement reporté ou nécessiterait d'augmenter considérablement les contributions annuelles des États Membres. Le Conseil des gouverneurs l'examine dans le cadre

du processus établi d'approbation du programme et budget.

25. Conformément au document GC(53)/5, le FIM est financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire, les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années précédentes, le cas échéant, et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer.

26. Depuis la création du FIM en 2009⁸, les soldes non utilisés des crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel des années précédentes lui ont été transférés et ont été consignés dans les états financiers respectifs, conformément à l'article 7.02 b) 4) du Règlement financier. Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel pour 2018–2019 lui seront transférés de la même façon.

Investissements

27. Le Directeur général propose, comme pour le budget de 2020, de financer 2,1 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement pour 2021 au moyen des soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel des années passées, précédemment transférés au FIM.

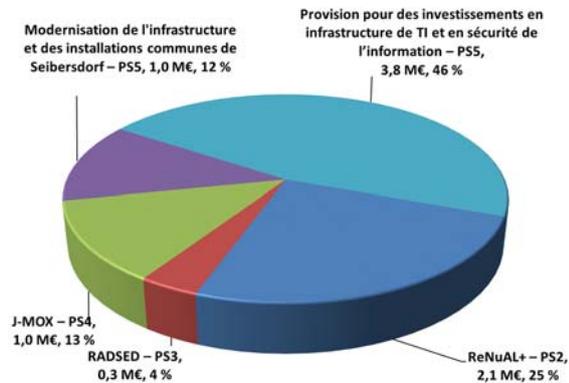
28. Un montant total de 8,3 millions d'euros inscrits au FIM (6,2 millions d'euros provenant du budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros des reports d'investissements) sera réparti entre les projets suivants :

- Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL+) — programme sectoriel 2 — 2,1 millions d'euros ;
- Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED) – programme sectoriel 3 – 0,3 million d'euros ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX – programme sectoriel 4 – 1,0 million d'euros ;
- Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de

⁸ Voir les documents GOV/2009/1 et GOV/2009/52/Rev.1.

l'information — programme sectoriel 5 —
3,8 millions d'euros ;

- Infrastructure et installations communes de Seibersdorf – programme sectoriel 5 – 1,0 million d'euros.



29. S'il est vrai que le présent document concerne le PIM pour la période 2021-2029, il est à noter qu'une part importante des investissements proposés pour 2020 n'est pas encore financée. Actuellement, il reste à dégager, au total, 16,2 millions d'euros pour les investissements de 2020 et 12,3 millions d'euros pour ceux de 2021. On espère que ces besoins seront couverts grâce à des contributions extrabudgétaires. Les investissements prévus en 2020 et en 2021 qui ne sont pas financés sont présentés dans le tableau 12.

Aperçu par programme sectoriel

30. On trouvera dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021* (document GC(63)/2) un aperçu par programme des investissements majeurs inscrits dans le PIM pour 2021-2029. Les paragraphes ci-après présentent de manière synthétique les besoins de financement pour 2021 aux prix de 2021 ainsi que des informations actualisées sur les projets. Mis à part l'ajustement pour hausse des prix de 2021, il n'est pas proposé de modifier le financement par rapport au *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*.

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations

31. Le Programme sectoriel 1 sous-tend un ensemble de systèmes d'information qui permettent de collecter et de diffuser en temps utile des données, des informations et des connaissances nucléaires, validées et solidement fondées, sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, ces systèmes arrivent actuellement en fin de cycle de vie et doivent être actualisés afin que l'intégrité des informations soit assurée et que les États Membres puissent y accéder. Ce projet vise à actualiser et à sécuriser ces systèmes d'information, et à en assurer la continuité.

32. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2021, soit 1,1 million d'euros, ne sont actuellement pas financés.

Installation de science neutronique reposant sur des générateurs de neutrons D-D et D-T

33. Le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires aide les États Membres à établir, utiliser et tenir à jour divers instruments nucléaires et techniques de spectrométrie appuyant une large gamme d'applications dans des domaines tels que les soins de santé, l'alimentation, l'agriculture, l'environnement, la criminalistique, le patrimoine culturel et la science des matériaux. À l'heure actuelle, les installations internes du laboratoire n'appliquent que des techniques d'analyse faisant appel aux rayons X et à la spectrométrie gamma. Celles-ci seront étendues aux techniques neutroniques reposant sur des générateurs de neutrons deutérium-deutérium (D-D) et deutérium-tritium (D-T).

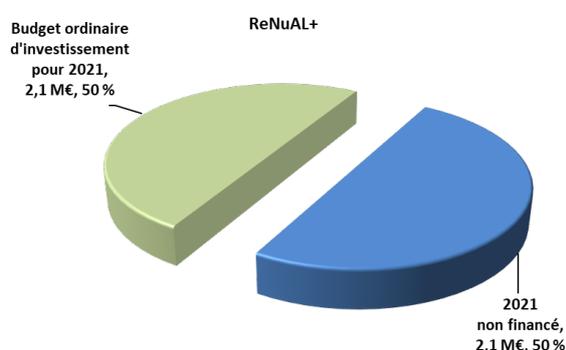
34. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble pour 2021, soit 0,2 million d'euros, ne sont actuellement pas financés.

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL+)

35. En 2021, le projet qui fait suite à ReNuAL (ReNuAL+) consistera principalement à finaliser l’aménagement et l’équipement des bâtiments déjà construits dans le cadre du projet, à transférer les laboratoires dans ces bâtiments et à poursuivre les activités de renforcement des capacités des laboratoires actuels. Ces activités marqueront l’achèvement du projet ReNuAL et se traduiront par un renforcement considérable des capacités, de sorte que les laboratoires de l’Agence à Seibersdorf puissent continuer à répondre aux besoins des États Membres.

36. Les ressources nécessaires au projet dans son ensemble pour 2021 sont estimées à 4,1 millions d’euros, dont 2,1 millions d’euros qui seront couverts par le budget ordinaire d’investissement.



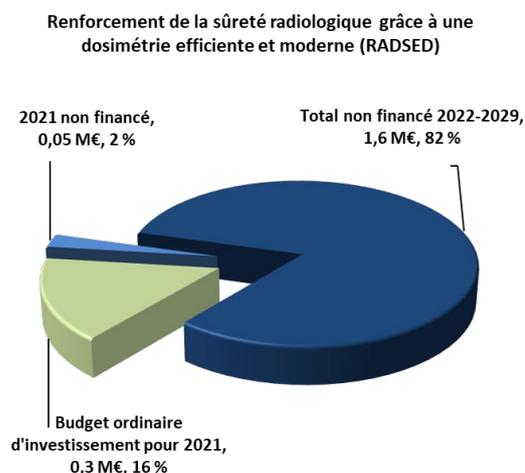
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)

37. Ce projet, qui doit être mené sur une période de dix ans, vise à mettre en application les meilleures techniques d’évaluation des doses de façon à permettre une comparaison de leurs performances en ce qui concerne le stade final équivalent en biodosimétrie.

38. Les ressources nécessaires au projet dans son ensemble pour 2021 sont estimées à 0,4 million d’euros, dont 0,3 million d’euros seront financés par le budget ordinaire

d’investissement. Un montant de 0,05 million d’euros reste non financé en 2021.

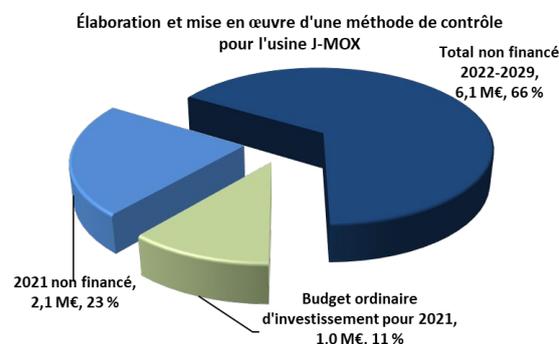


Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Élaboration et mise en œuvre d’une méthode de contrôle pour l’usine J-MOX

39. Japan Nuclear Fuel Limited construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d’oxydes d’uranium et de plutonium destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura.

40. Les investissements requis pour 2021 s’établissent à 3,1 millions d’euros, dont 1,0 million d’euros est couvert par le budget ordinaire d’investissement. Un montant de 2,1 millions d’euros reste non financé en 2021.



Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l’usine d’encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé

41. La Finlande et la Suède envisagent chacune de construire un site regroupant une

usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour le stockage définitif de leur combustible usé.

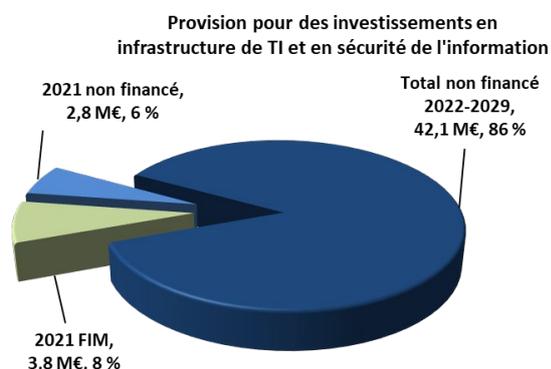
42. Les investissements nécessaires au projet dans son ensemble, d'un montant de 1,6 million d'euros pour 2021, ne sont pas financés à l'heure actuelle.

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information

43. Ce projet couvre les dépenses associées au maintien à jour de l'infrastructure et des services de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il comporte quatre volets : le remplacement du matériel, l'infrastructure de reprise après sinistre, le déploiement de la nouvelle version de la suite Oracle e-Business [la plateforme du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)] et un nouveau réseau d'intégration des données.

44. Les besoins d'investissement pour 2021 s'élèvent à 6,7 millions d'euros, dont 1,8 million d'euros sont couverts par le budget ordinaire d'investissement et 2,1 millions d'euros par des reports d'investissements, tandis qu'un montant de 2,8 millions d'euros reste non financé.



Infrastructure et installations communes de Seibersdorf

45. L'objectif de ce projet consiste à garantir la sûreté et la sécurité du site de Seibersdorf en adaptant et en modernisant les systèmes de sûreté physique et de sécurité, tout en intégrant des systèmes de surveillance et d'autres systèmes de sécurité.

46. Les besoins de financement du projet pour 2021 s'élèvent à 3,5 millions d'euros, dont 1,0 million d'euros sont couverts par le budget ordinaire d'investissement. Un montant de 2,4 millions d'euros reste non financé en 2021.

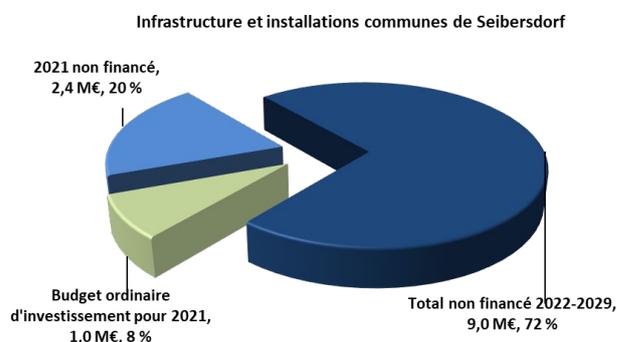


Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2021-2029

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires										
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	1 126 482	346 146	-	-	-	-	-	1 587 204	1 587 204	4 647 036
Installation de science neutronique reposant sur des générateurs de neutrons D-D et D-T	165 324	123 993	-	-	-	-	-	-	-	289 316
Programme sectoriel 1	1 291 806	470 139	-	-	-	-	-	1 587 204	1 587 204	4 936 353
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement										
ReNuAL+	4 133 088	-	-	-	-	-	-	-	-	4 133 088
Services d'étalonnage et de vérification du Laboratoire de dosimétrie (Seibersdorf)	-	-	-	-	206 654	-	258 318	3 099 816	-	3 564 788
Programme sectoriel 2	4 133 088	-	-	-	206 654	-	258 318	3 099 816	-	7 697 876
3. Sûreté et sécurité nucléaires										
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)	359 226	463 276	368 600	394 483	378 703	-	-	-	-	1 964 288
Services techniques en sûreté radiologique	-	-	270 800	-	-	310 380	-	-	-	581 180
Programme sectoriel 3	359 226	463 276	639 400	394 483	378 703	310 380	-	-	-	2 545 469
4. Vérification nucléaire										
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	3 099 816	3 099 816	2 996 489	-	-	-	-	-	-	9 196 121
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède	1 555 016	1 206 101	-	-	867 601	1 555 016	1 555 016	1 206 101	-	7 944 853
Programme sectoriel 4	4 654 832	4 305 917	2 996 489	-	867 601	1 555 016	1 555 016	1 206 101	-	17 140 974
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration										
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	6 666 671	3 688 781	6 282 294	5 331 684	7 728 875	3 854 105	5 042 367	5 228 356	4 939 040	48 762 172
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	3 461 461	1 730 731	1 369 085	1 162 431	1 007 440	929 945	929 945	929 945	929 945	12 450 928
Programme sectoriel 5	10 128 132	5 419 512	7 651 379	6 494 115	8 736 315	4 784 049	5 972 312	6 158 301	5 868 985	61 213 100
Total - Plan d'investissements majeurs	20 567 085	10 658 843	11 287 268	6 888 597	10 189 274	6 649 446	7 785 647	12 051 422	7 456 189	93 533 772

Tableau 11. Montants couverts par le budget ordinaire d'investissement en 2021

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Budget 2020 aux prix de 2020	Prévisions pour 2021 aux prix de 2020	Prévisions pour 2021 aux prix de 2021
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement			
ReNuAL+	2 034 000	2 034 000	2 066 544
Programme sectoriel 2	2 034 000	2 034 000	2 066 544
3. Sûreté et sécurité nucléaires			
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne (RADSED)	305 100	305 100	309 982
Programme sectoriel 3	305 100	305 100	309 982
4. Vérification nucléaire			
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	1 017 000	1 017 000	1 033 272
Programme sectoriel 4	1 017 000	1 017 000	1 033 272
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration			
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3 762 900	3 762 900	3 823 106
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf	1 017 000	1 017 000	1 033 272
Programme sectoriel 5	4 779 900	4 779 900	4 856 378
Fonds pour les investissements majeurs	8 136 000	8 136 000	8 266 176
Report d'investissements	(2 034 000)	(2 034 000)	(2 066 544)
Budget ordinaire d'investissement	6 102 000	6 102 000	6 199 632

47. Le tableau ci-dessous présente les investissements nécessaires pour 2020 et 2021 qui ne seront pas financés par le FIM. Les États Membres devraient en principe promettre des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Tableau 12. Investissements non financés pour 2020-2021

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2020	2021
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires		
Mise à niveau des systèmes intégrés de gestion des informations	1 052 299	1 126 482
Installation de science neutronique reposant sur des générateurs de neutrons D-D et D-T	193 230	165 324
Programme sectoriel 1	1 245 529	1 291 806
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement		
ReNuAL+	2 034 000	2 066 544
Services d'étalonnage et de vérification du Laboratoire de dosimétrie (Seibersdorf)	203 400	-
Programme sectoriel 2	2 237 400	2 066 544
3. Sûreté et sécurité nucléaires		
Renforcement de la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (RADSED)	176 765	49 245
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf*	1 728 900	-
Programme sectoriel 3	1 905 665	49 245
4. Vérification nucléaire		
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	2 034 000	2 066 544
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède	2 384 466	1 555 016
Programme sectoriel 4	4 418 466	3 621 560
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration		
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	4 667 013	2 843 565
Infrastructure et installations communes de Seibersdorf*	1 718 730	2 428 189
Programme sectoriel 5	6 385 743	5 271 754
Total - Investissements non financés	16 192 803	12 300 909

* Cofinancées par les programmes sectoriels 3 et 5 en 2020.

Annexe I. Projets de résolutions pour 2021

48. La présente section contient les projets de résolutions pour 2021 : ouverture de crédits au budget ordinaire de 2021, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2021 et au Fonds de roulement en 2021.

A. Budget ordinaire

49. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2021 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

50. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement qui permet de tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2020.

B. Programme de coopération technique

51. Les activités de coopération technique (CT) de l'Agence sont financées par le Fonds de coopération technique (FCT) et par des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux recouverts auprès des États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs est de 89 558 000 € pour 2021.

52. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2021 s'élèvent à 102 184 520 euros et se décomposent comme suit : 84 184 520 euros pour le financement des projets de base, 1 million d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources destinées aux projets de base), et 17 millions d'euros pour la mise en œuvre des activités extrabudgétaires.

53. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2021.

C. Fonds de roulement

54. À sa 63^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2020. Aucun changement n'est proposé pour 2021, mais il faut garder à l'esprit que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2021

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2021¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2021, d'ouvrir des crédits d'un montant de 386 652 113 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante² :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	42 075 299
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	42 787 912
3. Sûreté et sécurité nucléaires	37 682 609
4. Vérification nucléaire	151 088 756
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	82 678 999
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	27 159 116
Total partiel – programmes sectoriels	<hr/> 383 472 691
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 179 422
TOTAL	<hr/> 386 652 113 <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
- d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 € ;

par les contributions des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 382 922 691 € (328 661 712 € plus 54 260 979 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(64)/RES/ ;

¹ Document GC(64)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2021, d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 199 632 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 066 544
3. Sûreté et sécurité nucléaires	309 982
4. Vérification nucléaire	1 033 272
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 789 834
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
TOTAL	6 199 632

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, au taux de change de 1 \$ É.-U. pour 1 €, à 6 199 632 € (6 179 654 € plus 19 978 \$ É.-U.), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(64)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissement du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2021, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2021 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

³ Voir la note 2.

APPENDICE

A.1. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2021

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	35 718 706 + (6 356 593 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	37 942 246 + (4 845 666 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	30 861 467 + (6 821 142 /R)
4. Vérification nucléaire	127 315 286 + (23 773 470 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	74 220 661 + (8 458 338 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	23 153 346 + (4 005 770 /R)
Total partiel – programmes sectoriels	<u>329 211 712 + (</u>	<u>54 260 979 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	3 179 422 + (- /R)
TOTAL	<u>332 391 134 + (</u>	<u>54 260 979 /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2021.

APPENDICE

A.2. CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2021

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	- + (- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 046 566 + (19 978 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	309 982 + (- /R)
4. Vérification nucléaire	1 033 272 + (- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2 789 834 + (- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	- + (- /R)
TOTAL	6 179 654 + (19 978 /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2021.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2021

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2019 de recommander un objectif de 89 558 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2021, et
 - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2021 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 89 558 000 € ;
 2. Alloue, en euros, un montant de 89 558 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2021 ; et
 3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2021 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 telle qu'amendée par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. FONDS DE ROULEMENT EN 2021

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2021,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2021 ;
2. Décide qu'en 2021 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁴ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁴ Document INFCIRC/8/Rev.4.

Annexe II. Économies et gains d'efficience

1. En juin 2018, le Conseil des gouverneurs a prié le Secrétariat de renforcer ses efforts visant à continuer de recenser et de mettre en œuvre des économies et des gains d'efficacité transversaux, qui seront décrits dans une annexe du *Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021*¹. Dans ce contexte, le Secrétariat a aussi été « prié d'effectuer un examen global de la politique de l'Agence en matière de voyages, en tenant compte des recommandations formulées par le Bureau des services de supervision interne ainsi que des meilleures pratiques d'autres organismes du système des Nations Unies, en évaluant soigneusement leur possible impact financier et programmatique et en gardant à l'esprit qu'il est important d'éviter toute incidence négative s'agissant de la participation des experts d'États Membres aux activités de l'Agence ».

2. La présente annexe met en avant les économies et gains d'efficacité, y compris de nature transversale, répertoriés dans le *Programme et budget de l'Agence 2020-2021*, d'un montant de 6,7 millions d'euros par an. Ces mesures d'économie et de gain d'efficacité, dont 1,5 million d'euros concernent les voyages et 5,2 millions d'euros d'autres domaines, demeurent applicables de la même manière pour la seconde année du cycle biennal et continueront d'être mises en œuvre en 2021.

3. La présente annexe comporte en outre une liste de mesures d'économie répertoriées par le Secrétariat, qui visent à compenser l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel de l'Agence, du fait de la révision par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) du classement des indemnités de poste des administrateurs qui a pris effet le 1^{er} février 2019. Ces mesures représentent des économies supplémentaires de 0,7 million d'euros, soit 0,2 % du montant total du budget ordinaire pour 2021, comme demandé par le Conseil des gouverneurs et consigné dans le document GOV/2019/25, par. 12.

Politique en matière de voyages et rationalisation des voyages

4. Les économies et les gains d'efficacité liés aux voyages s'élèvent à 1,5 million d'euros, répartis comme suit :

- 0,3 million d'euros provenant de l'examen global de la politique et de la procédure relative aux voyages, et des ajustements apportés à celles-ci ; et
- 1,2 million d'euros provenant de la rationalisation des voyages.

Politique en matière de voyages

5. Un examen global des voyages a été effectué dans l'objectif de trouver d'éventuelles sources d'économie et de gain d'efficacité. Les pratiques en matière de voyage ont été analysées et un alignement sur les meilleures pratiques d'autres organismes du système des Nations Unies a été envisagé.

6. On a procédé à la mise à jour de la politique et des procédures pour y intégrer les changements suivants :

- porter la durée minimum de vol donnant droit à la classe affaire de sept à neuf heures pour les fonctionnaires de la classe D-2 et des classes inférieures ;
- supprimer aux directeurs généraux adjoints (DGA) le droit à la classe affaire pour les vols de courte durée (moins de quatre heures) ;
- supprimer la majoration de l'indemnité journalière de subsistance pour les fonctionnaires de la classe D-1 et des classes supérieures ;
- renforcer l'obligation de rendre compte en matière de gestion des voyages et des dépenses afférentes, notamment par la mise en œuvre d'outils destinés à faciliter les contrôles périodiques.

Rationalisation des voyages

7. Le Secrétariat a également réduit le budget en termes absolus proposé pour les voyages en 2021 par rapport à 2019 en limitant le nombre et la durée des voyages ainsi que le nombre de

¹ Voir le document GOV/2018/30, par. 11.

fonctionnaires amenés à voyager pour participer à des manifestations.

Par exemple :

- regroupement de réunions et accueil de contreparties au Siège de l'Agence ;
- réduction du nombre de fonctionnaires qui sont appelés à se déplacer pour participer à la même manifestation ou à la même mission, sans compromettre l'exécution des activités prévues par le mandat ;
- recours accru aux vidéoconférences et aux conférences en ligne pour les réunions techniques, les ateliers et les activités de formation ;
- optimisation du nombre de missions nécessitant des voyages officiels, de la taille des équipes ou de la durée des missions d'experts et maximisation du recours à la vidéoconférence, aux affectations à domicile, aux programmes d'auto-apprentissage et au regroupement des missions d'experts.

Autres économies et gains d'efficience

8. Des sources d'économie et de gain d'efficience d'un montant de 5,2 millions d'euros ont été trouvées dans des domaines autres que les voyages. On en trouvera une description ci-après :

Dépenses liées aux ressources humaines (RH) et frais de consultation

9. Rationalisation et automatisation des processus de gestion, notamment grâce au Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS), ce qui permet une redistribution des tâches ainsi qu'un déclassement ou une réduction d'un certain nombre de postes.

10. Optimisation des frais de consultation grâce à l'utilisation généralisée de systèmes de conférence en ligne et de vidéoconférence pour les réunions de consultation et à un recours accru aux compétences internes en lieu et place de consultants.

Par exemple :

- combinaison de plusieurs missions – par exemple les missions d'appui à l'établissement des rapports d'auto-évaluation et les principales missions d'examen – en une seule mission afin de réduire les coûts liés au personnel et aux experts externes ;
- recours plus efficace aux consultants en tant qu'instructeurs chevronnés, par exemple dans le cadre des écoles de gestion de l'énergie nucléaire et des écoles de gestion des connaissances nucléaires, d'où une réduction des dépenses internes à l'appui de ces programmes ;
- mise sur pied d'un pôle numérique de gestion des connaissances nucléaires, avec pour effet une moindre dépendance à l'égard de consultants ;
- mobilisation de services d'experts fournis à titre gracieux par des partenaires non traditionnels ;
- recours accru aux compétences internes, par exemple pour accélérer l'élaboration des documents relatifs aux normes de sûreté ;
- amélioration de la gestion des activités de consultation, par une interaction renforcée au moyen des systèmes de conférence en ligne et des affectations à domicile, par le recours à des experts régionaux et par des partenariats avec d'autres organisations ;
- mise en concurrence des prestataires de services de consultation en technologies de l'information à un taux inférieur à celui précédemment disponible.

Réunions, manifestations et formations

11. Planification optimisée, dans la mesure du possible, des réunions techniques et des réunions de consultation, aboutissant à une réduction de la durée des réunions.

12. Organisation des réunions de l'AIEA en concomitance avec les réunions ne relevant pas de l'Agence pour que les experts assistant à ces dernières puissent être présents.

13. Renforcement de la coordination au sein des départements et entre ceux-ci, ce qui comprend notamment l'organisation de

réunions techniques, de réunions de consultants, d'ateliers et de séances de formation conjoints portant sur des activités intéressant à la fois le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, comme la mise au point d'un outil pour la planification et la prise de décision en matière de remédiation des sites à la suite d'accidents.

14. Recours plus large à des outils d'enseignement à distance, avec services de conférence en ligne et de vidéoconférence, dans le cadre des formations théoriques et pratiques.

15. Utilisation accrue des systèmes de conférence en ligne pour les réunions et les ateliers, par exemple pour la formation sur les fonctionnalités du Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence, sur l'affichage des données de contrôle sur le Système international d'information sur le contrôle radiologique et sur l'utilisation par les États Membres des outils de l'Agence pour l'évaluation de la situation en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

16. Utilisation des vidéoconférences pour la préparation des exercices internationaux, la participation aux exercices nationaux et la conduite des réunions du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique.

Impression, distribution et abonnements

17. Diffusion accrue d'informations par voie électronique, notamment au moyen de lettres d'information, en lieu et place de la distribution de documents papier et de DVD.

18. Coordination interdépartementale améliorée pour les nouvelles publications.

19. Partage des abonnements.

Mesures d'économie visant à compenser l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel de l'Agence concernant la catégorie des administrateurs

20. Début 2019, la CFPI a promulgué une augmentation des dépenses de personnel dans la catégorie des administrateurs, qui a eu pour

effet de faire augmenter de 0,8 % le montant total du budget ordinaire de l'Agence par rapport au montant estimatif découlant de l'ajustement pour hausse des prix approuvé pour 2019. Pour remédier à la situation, le Secrétariat a proposé d'appliquer une correction de 0,4 % à l'ajustement pour hausse des prix en 2020 et en 2021. Le Conseil des gouverneurs a approuvé une correction de 0,2 % pour 2020 et 2021 et a demandé au Secrétariat de trouver de nouvelles sources d'économie et de gain d'efficacité dans les budgets de 2020 et de 2021, à hauteur de 0,2 % pour chaque année.

21. Les mesures d'économie décrites ci-après, qui sont temporaires, seront mises en œuvre par le Secrétariat en 2021, de façon à absorber 0,2 % de l'augmentation plus forte que prévu des dépenses de personnel dans la catégorie des administrateurs, que l'on aurait autrement intégrée dans l'ajustement pour hausse des prix de 2021. Elles représentent 0,7 million d'euros d'économies supplémentaires et seront appliquées de telle manière qu'il n'y aura pas de répercussions négatives sur l'ensemble du programme de l'Agence pour la période 2020-2021.

22. Ces mesures d'économies supplémentaires seront mises en œuvre en 2021 et se matérialiseront notamment comme suit :

- Examen plus approfondi des plans de voyage ;
- Optimisation des recrutements, des services de consultants et du nombre de contrats de recherche et de projets de recherche coordonnée ;
- Recours accru aux réunions virtuelles et à la retransmission en direct de conférences ;
- Augmentation du nombre de publications au format numérique au lieu de versions imprimées ;
- Réduction des dépenses générales de fonctionnement (communication, maintenance des équipements et logiciels, etc.), compte tenu des besoins opérationnels.



Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2020